

95
96

9.11 IPS

ARCHIVES
DE
L'INSTITUT PASTEUR
DE
L'IRAN

TOME I
CAHIER I



1948

Ces Archives paraîtront sous forme de cahiers non-périodiques, dont le volume et la fréquence dépendront des matières à publier.

SOMMAIRE

L'Institut Pasteur de l'Iran, par M. Baltazard	1
Discours prononcé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Institut Pasteur de l'Iran, par le Professeur L. Pasteur Vallery-Radot . . .	11
Constructions, par M. Baltazard	15

Le texte persan de ces Archives paraît dans la revue Masjaleh Behdaht.

TOME I

1948

CAHIER I

ARCHIVES DE L'INSTITUT PASTEUR DE L'IRAN

L'INSTITUT PASTEUR DE L'IRAN

par

M. BALTAZARD

Le 25 Octobre 1919, Monsieur Roux recevait à l'Institut Pasteur de Paris, la visite d'une mission envoyée par le Gouvernement persan, pour demander la fondation d'un Institut Pasteur à Téhéran.

Cette mission était composée de MM. Zoka ol Molk, délégué du gouvernement persan à la Conférence de la Paix; Loghman ed Dowleh, doyen de la Faculté de Médecine de Téhéran, et son frère Hakim ed Dowleh; Mahmoud Khan, médecin de S. A. le Prince Firouz. Quelques jours plus tard, S. A. le Prince Firouz recevait Monsieur Calmette et lui confirmait cette demande.

Monsieur Roux désignait le docteur Mesnard pour venir fonder cet Institut Pasteur et le 11 Janvier 1920, une conférence réunissant à l'Institut Pasteur les délégués persans auxquels le Professeur Legroux exposait le programme du futur Institut.

En avril 1920, le docteur Mesnard recevait son contrat et quelques mois plus tard, il arrivait à Téhéran. En 1921, pendant que le docteur Mesnard organisait ses services dans des locaux provisoires,

S. A. le Prince Farman-Farma faisait don d'un terrain de 10.000 mètres carrés planté d'arbres avec un droit d'eau de deux heures sur le Ghanat Khossarieh et des fonds nécessaires à la construction de l'Institut Pasteur.

Celui-ci prenait naissance officiellement à la date du 10 Août 1921 et entra en possession de ses locaux au cours de l'année suivante.

Ces locaux comprenaient :

1) Un bâtiment central de 650 mètres carrés environ, (1, plan I) avec un rez-de-chaussée surélevé à large couloir central avec dix pièces à usage de laboratoire ou de bureau, un hall et trois petites pièces; un sous-sol ou zirzamine de 500 mètres carrés environ, desservi également par un large couloir central, mais où les nécessités de soutènement du bâtiment construit en briques de terre crue obligeaient, à cause de l'épaisseur des murs, à un morcellement en pièces de dimensions extrêmement réduites.

2) Un groupe d'écuries (3, plan I) aménagées dans de vieux bâtiments préexistants.

3) Une maison d'habitation pour le directeur, de sept pièces avec sous-sol (2, plan I).

..

Au docteur Mesnard succédait (après un intérim assuré par le docteur Bahrami) le docteur Kérandel, qui devait mourir en 1934 à Téhéran. La gestion intérimaire était alors assurée par le docteur Machouf.

En 1936, l'Institut Pasteur de Paris déléguait à Téhéran le Professeur Legroux, qui prenait le titre de directeur honoraire de l'Institut Pasteur de l'Iran, dont il devait assumer la direction scientifique en séjournant plusieurs mois par an à Téhéran, la gestion de l'I. P. I. étant assurée en son absence par le docteur Bahrami, assisté d'un Conseil d'Administration. Ce Conseil était composé de MM. Fourooghi, Loghman ol Molk, Hakim ed Dowleh, Ghani, Bayat et Hakim Azam (remplacé plus tard par M. Alam ol Molk).

En 1937, selon le plan prévu, le Professeur Legroux venait de nouveau à Téhéran, accompagné du docteur Ghodssi qui venait de passer plusieurs mois à l'I. P. de Paris et à l'I. P. du Maroc. La guerre devait interrompre ces voyages de liaison, et pendant cette période la

gestion de l'I. P. I. était assurée tantôt par le docteur Bahrami, tantôt par le docteur Ghodssi.

En 1940, l'Etat faisait l'acquisition pour l'Institut Pasteur de tout le terrain Est contigu, encore disponible, correspondant à l'ancien tracé du fossé de défense de Téhéran. La superficie totale du terrain se trouvait ainsi portée à 20.000 mètres carrés environ, avec accès sur une rue secondaire. Des crédits spéciaux permettaient de construire sur ce nouveau terrain, une réserve pour les matériaux inflammables (5, plan II), un bâtiment à usage de magasin (4, plan II) et trois grandes écuries destinées : la première (3, plan II) à l'élevage des animaux, la seconde (2, plan II) à la préparation sur génisses du vaccin antivariolique, et la troisième (1, plan II) à l'observation des chiens en prévention de rage et des animaux inoculés.

..

Après la fin des hostilités, le Gouvernement, à la demande de diverses personnalités du pays, décidait de réorganiser l'I. P. I. et chargeait le Professeur Eghbal, Ministre de l'Hygiène, de demander à l'Institut Pasteur de Paris, l'envoi d'une mission pour étudier cette réorganisation. Pour montrer tout l'intérêt qu'il y attachait, le président du Conseil d'Administration de l'I. P. de Paris, le Professeur Pasteur Valéry-Radot, décidait de répondre en personne à cette invitation, accompagné du directeur de l'I. P. de Paris, le docteur Tréfouël et du professeur Legroux, directeur honoraire de l'Institut Pasteur de l'Iran. Au dernier moment, le docteur Tréfouël, malade, était remplacé par M. A. Lacassagne, professeur au Collège de France, directeur de l'Institut du Radium (section Pasteur).

La mission arrivait à Téhéran le 12 Août 1946 et entra immédiatement en contact avec une commission composée de MM. Yazdi, Ministre de l'Hygiène; Razavi, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Hygiène; Eghbal, Ministre sortant, professeur des Maladies infectieuses à la Faculté; Achliani, professeur d'Hygiène; Emir Alam, fondateur de la Croix-Rouge iranienne (Lion et Soleil Rouges). De nombreuses réunions avaient lieu, au cours desquelles était élaboré le plan de réorganisation de l'Institut Pasteur.

Pendant ce temps, l'Institut Pasteur de l'Iran fêtait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation en présence de M. Gham Saltaneh, Président du Conseil, des représentants de l'I. P.

de Paris, et de nombreuses personnalités iraniennes, françaises et étrangères.

Le 25 Août, le plan de réorganisation de l'I. P. I., revêtu des signatures des membres de la commission et des délégués de l'Institut Pasteur de Paris, était soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

Ce plan élaboré dans une commune volonté de resserrement des relations entre l'Institut Pasteur de Paris et celui de l'Iran, basé également sur le désir exprimé par le Gouvernement iranien de donner à l'I. P. I. le maximum de développement, apportait d'une part la confirmation de nombreux points qui n'avaient jamais été officiellement fixés depuis la fondation de l'I. P. I. et d'autre part prévoyait de nombreuses et remarquables innovations. Comme l'Iran se trouvait à cette époque en période interparlementaire et qu'il ne pouvait être question de fixer de statut définitif pour l'I. P. I. avant les élections et la réunion de la nouvelle Chambre, le plan était prévu pour une période d'essai de deux ans.

Cette période d'essai devait également permettre une étude plus précise des charges incombant à l'Institut Pasteur, de ses possibilités de travail et de rendement et par conséquent du développement et des capacités exactes qui devaient lui être données.

A la fin de cette période, le statut définitif de l'I. P. I. pourrait alors être rédigé et présenté au Parlement pour prendre la forme d'une loi organique définitive.

Pour la durée de cette période d'essai, le plan de réorganisation prévoyait le mode de fonctionnement suivant :

L'I. P. I. restait, comme par le passé, un établissement d'Etat ; mais à cause de son fonctionnement tout à fait spécial et non assimilable à celui d'une administration, devenait financièrement et administrativement autonome.

De ce fait, le contrôle administratif et financier de l'I. P. I. était confié à un Conseil d'Administration ainsi composé :

- M. le Ministre de l'Hygiène (Président)
- M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Hygiène
- M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances
- M. le Directeur Général technique du Ministère de l'Hygiène
- M. le Doyen de la Faculté de Médecine
- M. le Professeur d'Hygiène de la Faculté de Médecine
- M. le Professeur des Maladies infectieuses de la Faculté de Médecine
- M. le Professeur d'Anatomie de la Faculté de Médecine
- M. le Directeur de l'Institut Razi, représentant le Ministère de l'Agriculture.

Sur le plan scientifique, l'Institut Pasteur était placé sous le contrôle d'un Conseil scientifique composé de :

- M. Pasteur-Vallery Radot, président du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur.
- M. Tréfouël, directeur de l'Institut Pasteur de Paris.
- M. Legroux, directeur honoraire de l'Institut Pasteur de l'Iran.
- M. Georges Blanc, directeur de l'Institut Pasteur du Maroc.
- M. Lacassagne, Professeur au Collège de France, directeur de l'Institut du Radium (section Pasteur).

Ce Conseil proposait à l'agrément du gouvernement iranien un directeur choisi par le Directeur et le Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Paris, ainsi qu'il est d'usage pour les Instituts Pasteur de l'étranger. Ce directeur était chargé de la direction scientifique et technique de l'Institut Pasteur de l'Iran, le choix du personnel ainsi que son avancement lui étant réservés. Sur le plan technique, l'I. P. I. continuait de dépendre du Ministère de l'Hygiène, auquel il devait fournir dans la limite de ses moyens tous les produits biologiques qui pouvaient lui être demandés ; de même sur le plan scientifique le Ministère de l'Hygiène pouvait demander à l'I. P. I. d'entreprendre toute recherche ou enquête ayant pour but la défense de la santé publique, la prévention des épidémies humaines, ou le développement économique du pays.

Sur le plan administratif et financier, l'I. P. I. dépendait uniquement de son Conseil d'Administration, auquel le directeur devait présenter le budget détaillé, les projets de dépenses et les principales mesures d'ordre administratif. Le Ministère des Finances devait verser directement par quart et d'avance au début de chaque trimestre,

subvention et crédits exceptionnels au compte de l'I. P. I. ; le directeur engageant les dépenses d'après l'approbation du Conseil d'Administration et le contrôle de la comptabilité étant assuré par les services du Ministère des Finances.

Aussitôt après le départ des représentants de l'Institut Pasteur de Paris, le Conseil tenait plusieurs réunions de travail pour élaborer le texte d'un premier, puis d'un deuxième décret, permettant de mettre immédiatement en pratique le plan de réorganisation. Ces projets de décret, présentés par le Ministre de l'Hygiène, président du Conseil d'Administration, étaient successivement votés par le Conseil des Ministres le 7 Septembre (N° 21.338) et le 8 Décembre 1946 (N° 34.430) (6 Shahrivar et 17 Azar 1325).

Ces décrets entraient en application à la fin de 1946, marquant le début de la période d'essai de deux ans fixée par le plan de réorganisation. Pour cette période, le budget ordinaire de l'I. P. I. restait le même qui avait été prévu avant la réorganisation, mais un budget extraordinaire lui était alloué pour réparations, aménagement, équipement, etc., devant permettre immédiatement une remise en état des bâtiments et d'importants achats de matériel.

Le personnel était réduit de près des deux tiers, mais une indemnité spéciale était attribuée aux travailleurs en compensation de l'horaire particulier, avec tour de garde pour les jours fériés, qui leur était imposé.

Au cours de la première année, ainsi qu'il avait été prévu dans le plan de réorganisation, un membre du Conseil scientifique, le docteur Georges Blanc, venait en mai inspecter l'I. P. I. L'année suivante 1948, en mars, le professeur Legroux venait à son tour à Téhéran.

Dès la fin de la première année, le Conseil d'Administration avait commencé l'étude du projet de loi définitif qui devait être soumis au Parlement avant la fin de la législature. Ce projet, élaboré avec le plus grand soin d'après les indications fournies par la marche même de l'Institut, recevait sa forme définitive au milieu de l'année suivante (*) et était présenté au Parlement le 28 Décembre 1948, par le Ministre de l'Hygiène, docteur Eghbal.

(*) Ont participé à la rédaction de ce projet les personnalités suivantes : MM. Achiani, Ahmadi, Alam ol Molk, Delpy, Eghbal, Emir Alam, Khadjeh-Nouri, Lohman ol Molk, Naficy (Abbas), Oberling, Raulji, Sabah, Samari, Sohrab.

Voici le texte de ce projet :

LOI ORGANIQUE DE L'INSTITUT PASTEUR DE L'IRAN

ARTICLE 1

L'Institut Pasteur de l'Iran est placé sous l'autorité d'un Conseil Supérieur, dont le président est le Ministre de l'Hygiène et administré par un directeur.

ARTICLE 2

Le Conseil Supérieur, siégeant à Téhéran, est composé de 9 membres et de 10 membres d'honneur.

a) Les membres sont :

Le Ministre de l'Hygiène : président
Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Hygiène
Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances
Le Directeur Général Technique du Ministère de l'Hygiène
Le Doyen de la Faculté de Médecine
Le Professeur d'Hygiène de la Faculté de Médecine
Le Professeur de Maladies infectieuses de la Faculté de Médecine
Le Professeur de Microbiologie de la Faculté de Médecine
Le Directeur de l'Institut Razi, représentant le Ministère de l'Agriculture.

b) Les membres d'honneur sont :

Cinq des dirigeants de l'Institut Pasteur de Paris, dont devront toujours faire partie le Président du Conseil d'administration et le Directeur de l'Institut Pasteur de Paris. Cinq personnalités scientifiques iraniennes.

ARTICLE 3

Les principales questions techniques, administratives et financières seront soumises à l'approbation de ce Conseil. Le Conseil surveillera l'élaboration et la rédaction du budget de l'Institut Pasteur et sa mise en exécution.

Le Ministre de l'Hygiène, Président du Conseil Supérieur, dans le cas où une décision du Conseil lui semblerait contraire aux intérêts supérieurs de l'Etat, aura le droit de veto.

ARTICLE 4

Le Conseil Supérieur est chargé de choisir le directeur, parmi les personnes compétentes qui lui seront présentées par l'Institut Pasteur de Paris. Les conditions d'engagement de ce directeur, s'il est étranger, seront proposées au Parlement par le Ministre de l'Hygiène, pour approbation.

ARTICLE 5

Le choix et l'avancement du personnel de l'Institut Pasteur seront faits d'après la proposition du directeur et l'approbation du Conseil Supérieur.

ARTICLE 6

Les crédits budgétaires de l'Institut Pasteur font l'objet d'une rubrique spéciale dans le budget général de l'Etat. Après approbation par le Parlement, ces crédits seront versés par le Ministère des Finances au début de chaque trimestre à la Trésorerie Générale, entièrement à la disposition de l'Institut Pasteur.

Etant donné le mode spécial des dépenses techniques de l'Institut Pasteur, son budget ordinaire ne comprendra que deux rubriques : 1) Appointements et indemnités du personnel 2) Fonctionnement administratif et technique.

ARTICLE 7

Parce que le retard apporté par les formalités d'adjudication peut gêner ses travaux, l'Institut Pasteur est autorisé à faire les achats ou à exécuter les travaux considérés comme urgents sans adjudication jusqu'à cinquante mille rials, l'urgence et la nécessité étant certifiées par le directeur.

ARTICLE 8

L'Institut Pasteur de l'Iran, à cause du règlement spécial auquel sont soumis ses travailleurs, peut payer à chacun, de son crédit approuvé, une indemnité dite : « Indemnité spéciale Institut Pasteur ». Le montant de cette indemnité et les limites maxima-minima pour chaque catégorie de travailleurs seront définis par un règlement approuvé par le Conseil Supérieur.

ARTICLE 9

Les crédits économisés en fin d'année pourront être reportés sur l'année suivante.

ARTICLE 10

Les décret-lois Nos 21.338 et 34.430, présentés avec cette loi, auront force de loi, jusqu'à la date d'approbation de cette loi.

ARTICLE 11

Le Ministre de l'Hygiène, est responsable de l'exécution de cette loi.

DISCOURS PRONONCE A L'OCCASION DU
VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE
L'INSTITUT PASTEUR DE L'IRAN

par

L. PASTEUR VALLERY-RADOT

Excellence,

Mesdames, Messieurs,

La délégation française qui a le grand honneur d'être l'hôte du Gouvernement de Sa Majesté Impériale, assiste avec une profonde émotion à ce vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Institut Pasteur de l'Iran.

Que Sa Majesté Impériale, le Shahinshah, qui n'a cessé de donner des témoignages de Sa haute sollicitude à l'Institut Pasteur, daigne agréer l'hommage de notre profond respect, et de notre fervente admiration pour le souci avec lequel Elle s'intéresse à toutes les questions qui ressortissent aux sciences dont Pasteur fut le génial initiateur.

Que Son Excellence Monsieur le Président du Conseil qui, il y a vingt-cinq ans, signa le décret de fondation de cet Institut, agrée l'expression de notre vive reconnaissance pour l'accueil qu'elle a bien voulu réserver au Professeur Legroux qui ne cessa depuis dix ans d'être l'animateur de cet Institut, au Professeur Lacassagne et à moi-même; accueil qui nous a profondément touchés et qui restera gravé dans nos cœurs.

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Hygiène, à Son Excellence Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Hygiène, à tous les Membres du Gouvernement de Sa Majesté Impériale, à tous ceux qui veulent que cet Institut soit digne à la fois de l'Iran et du grand nom qu'il porte, nous tenons à dire combien nous sommes heureux de collaborer avec eux dans une atmosphère de cordiale sympathie.

La cérémonie d'aujourd'hui est le témoignage le plus éclatant de la profondeur des sentiments d'amitié qui animent la nation iranienne et la nation française, quand il s'agit d'unir leurs efforts dans le domaine de l'esprit, ce domaine qui demeurera éternellement l'immense espérance d'une humanité douloureuse, sans cesse meurtrie à travers les siècles dans sa chair et dans son âme.

Au lendemain de la guerre, alors que tant d'inquiétudes, tant d'appréhensions, tant d'angoisses embrument encore le ciel des nations, il est salutaire que les hommes de bonne volonté, mûs par le seul désir d'édifier un monde meilleur, se groupent comme nous le faisons aujourd'hui pour affirmer leur volonté de contribuer au progrès de l'humanité par les armes pacifiques de la Science.

Ce rêve d'être utile aux hommes, quelle que soit leur nation, quelles que soient leurs tendances politiques, philosophiques ou religieuses, fut celui du fondateur de l'Institut Pasteur: «On ne demande pas à un malheureux, disait-il, d'où il vient, on lui dit: tu souffres, cela me suffit, tu m'appartiens et je te soulagerai.»

Les Instituts Pasteur n'ont qu'une perspective: préserver l'humanité des fléaux qui l'assaillent, pour que dans la vallée de larmes où nous gémissons, luise toujours plus ardente, la flamme de la foi en un devenir de l'homme mieux adapté à sa dignité, devenir dont les savants feront une réalité dans le domaine: rage, tuberculose, peste, choléra, fièvre jaune, typhus, variole, tétanos, typhoïde, diphtérie: il n'est pas une de ces maladies, jadis épouvante des peuples de l'Orient et de l'Occident, que les Instituts Pasteur ne s'évertuent à prévenir ou à combattre. C'est leur rôle, c'est leur mission dans le monde. Les Instituts Pasteur ont deux raisons d'être: aller toujours plus avant dans le domaine de la science pure, lutter par des procédés biologiques chaque jour plus variés contre la maladie et la mort. Vers ces deux idéals, a tendu l'Institut Pasteur de l'Iran depuis sa fondation.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se souviennent de ce petit laboratoire, fondé il y a vingt-cinq ans, sur l'initiative du Prince Farman Farma, après entente avec Monsieur Roux, directeur de l'Institut Pasteur de Paris. De ce laboratoire, dirigé par le docteur Mesnard, sortirent vaccins et sérums pour combattre une épizootie de charbon qui ravageait une partie du pays. Bientôt d'autres services éminents furent rendus par le jeune Institut, tant pour la prévention des épidémies, que pour la lutte contre les épizooties.

Cet Institut, après le généreux don de Son Altesse Farman Farma, ne tarda pas à s'agrandir; de nouveaux bâtiments furent construits. Depuis vingt ans les laboratoires ne cessèrent de développer

leurs activités.

Aujourd'hui l'Institut Pasteur de l'Iran est devenu indispensable au pays. Il lui faut étendre son champ d'action pour satisfaire au développement économique, sanitaire et intellectuel de cette surprenante nation iranienne qui, au cours des siècles n'a cessé d'être le berceau de la poésie, de l'art et de la science, et qui éternellement a su se renouveler devant l'Europe émerveillée.

Sa Majesté Impériale le Shahinsbah, qui prévoit le magnifique destin dévolu à sa patrie, si la lutte est entreprise avec les moyens d'action suffisants contre les maladies endémiques et épidémiques dont les populations iraniennes sont encore les victimes; a décidé de donner à cet Institut un essor nouveau. Aussi sommes nous certains que l'Institut Pasteur de l'Iran, un jour prochain, sera un foyer de culture où les savants, faisant écho à ceux des grands instituts biologiques du monde, donneront raison à Pasteur qui, dans sa foi en l'avenir de l'humanité, disait: «Je crois invinciblement que la Science et la Paix triompheront de l'ignorance et de la Guerre, que les peuples s'entendront non pour détruire, mais pour édifier.»